

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 MARS 2002 A MACHAULT

Avant pris part aux délibérations : Mesdames Françoise BONOMME, Geneviève BOUCHE, Françoise BUSQUET, Françoise CAPPELLE, Geneviève COSSON, Monique DESWAENE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise GEILLE, Sylvie LEFORT-GENTIL, Carmen LOCARD, Marie-Hélène MOREAU, Claudine MOUTON, Gisèle PIERSON, Chantal PIEROT, Monique POLICE, Katia PONCELET, Chantal PONSARDIN, Brigitte RAGUET, Marie-Line THOMAS, Danièle VITEAU et Messieurs Pascal AFCHAIN, Claude ANCELME, Bernard BESTEL (Vaux en Dieulet), Bernard BESTEL (Vrizy), Pierre BESTEL, Claude BORBOUSE, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Pierre BOUILLEAUX, Bernard BOUILLON, Jean-Pierre BOURE, Pierre BOUVART, Luc BRUNEL, René BUSQUET, Francis CANNAUX, Michel COISTIA, Michel COLIN, Bertrand COUSTIER, Jean-Pierre DAUMONT, Bernard DAY, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Bernard DEOM, Antoine DE POUILLY, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Gilles DIDIER, Daniel DINANT, Daniel DOYEN, Henry DULON, Jean-Luc CLAUDE ETIENNE, Philippe ETIENNE, René FRANCIART, Christian GARREZ, Damien GEORGES, René GILBIN, Franck GROSSELIN, Patrice GROFF, Pierre GUERY, Michel GUYOT, Michel GUTLEBEN, Philippe HENRY, Pierre HU, Jean-Luc HUARD, Christian JORON, Bruno JUILLET, Hervé LAHOTTE, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Pierre LAURENT-CHAUVET, Guy LECLERCQ, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Bertrand LELONG, Jean-Marc LOUIS, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, Patrice MAUVAIS, François MEENS, Pierre MILHAU, Jacques MORLACCHI, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Jacky NIZET, Christian NOIZET, André OUDIN, Jean-Luc PAYER, Henry PASQUIER, Hubert PASTE, Bernard PIERRET, Francis POTRON, Denis PREVOT, Guy RADIÈRE, Michel RATAUX, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, Thierry ROUY, René SALEZ, Daniel SERVAIS, Gérard SOUDANT, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, Bruno VALET, Marc VAUCHE, Erol VAUCHEL, Pierre VERNEL, Daniel ZEIMET.

Représentés : Mme Chantal PETITJEAN donne pouvoir à Mme Marie-Hélène MOREAU, M. Roger DERUE donne pouvoir à M. Patrice GROFF, M. Bernard GIRONDELOT donne pouvoir à M. Michel COLIN, M. Jules TRICLIN donne pouvoir à M. Jean-Pierre DAUMONT

Excusés : Mme Aline LE GALL, M. Francis SIGNORET, M. Jean-Luc WARSMANN, Député, Conseiller Général, M. Dominique GUERIN, Conseiller Général

Le quorum étant atteint, M. GROFF ouvre la séance et demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire des élus de Nanterre.

M. Bernard BESTEL, Maire de Vrizy, est désigné secrétaire de séance. M. DAUMONT demande alors que le secrétaire de séance soit placé en tribune. M. GROFF fait droit à sa demande.

1) COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 FEVRIER 2002

M. GROFF fait lecture des remarques relatives à ce compte-rendu reçues par courrier de M. Michel COLIN : « *Lors de la présentation des orientations budgétaires 2002, vous avez proposé dans le cadre des charges de personnel, la création de plusieurs postes d'agent administratif pour, d'une part, assurer le passage aux 35 h et aussi, pour travailler au secrétariat des chargés de mission. Afin de conforter ces orientations, vous avez cité certains critères et ratios tentant de montrer la pertinence de ces emplois. Je vous ai fait remarquer alors que dans le rapport fourni par le Trésor Public concernant la situation financière de la 2C2A, il est écrit : « **Par ailleurs, les frais de personnel représentent 21.8 % de la totalité des charges, alors que la moyenne nationale de ces charges pour les communautés de communes est de 16 %** » et j'en conclusais que les embauches nouvelles ne feront qu'augmenter ce pourcentage. Je suis étonné que cette observation ne figure pas au compte-rendu que vous venez de nous faire parvenir et je vous demande donc de faire un additif sur ce point précis* ».

La correspondance de M. COLIN sera donc annexée au compte-rendu du 22/02/02 dans le registre.

De même, M. DAUMONT signale qu'il était intervenu, lors de ce conseil, au cours de la présentation du projet de « Revenu Minimum Etudiant », sur la compétence « sociale » de la 2C2A. Il posait la

question suivante « n'est-ce pas une porte ouverte aux associations caritatives ? ». M. GROFF avait précisé que des critères devaient être établis et que la notion d'intérêt communautaire devait être définie.

Ce compte-rendu est soumis à l'approbation des délégués et adopté à l'unanimité tenant compte des deux remarques ci-dessus.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2001

M. Bernard PIERRET présente les résultats de clôture du Compte administratif 2001 :

Budget Général : Résultats 2001

- **Résultats 2001** - Section de fonctionnement : 1 018 922.91 F
-Excédent de clôture : 2 535 959.07 F
- **Résultats 2001** - Section d'investissement : - 575 578.13 F
- Déficit de clôture : - 804 611.87 F

Le compte de gestion et le compte administratif 2001 sont en parfaite concordance.

M. PIERRET apporte les éléments suivants :

	2001	2001/2000
Résultat comptable	1 018 922	+ 7.5 %
Produits de fonctionnement (1)	9 208 927	+ 9.8 %
dont ressources fiscales	6 424 092	+ 40.3 %
dont DGF et autres dotations	2 784 251	- 25.9 %
Charges de fonctionnement (1)	8 065 005	+ 9.0 %
dont charges de personnel	1 758 897	+ 16.2 %
dont subventions et participations	4 137 633	+ 7.3 %
dont charges financières	65 606	+ 529.8 %
Capacité d'autofinancement	1 143 922	+ 16.4 %
Dépenses d'équipement	1 247 205	+ 105.6 %
Remboursements de dettes	0	
Emprunts	0	

(1) Produits (hors plus values de cession) et charges réelles

En 2001, les charges de personnel représentent 21 % du budget, les autres charges 26 %, les charges financières 1 % et les subventions / participations 51 %.

M. PIERRET précise que le report à la clôture de l'exercice 2000, d'un montant de 229 033.74 F, était nécessaire pour combler le déficit d'investissement de clôture.

Il présente ensuite les résultats de clôture des budgets annexes :

Budget « Maison de la Recherche »

-**Résultats 2001** - Section de fonctionnement : excédent de 20 631.53 F
-Excédent de clôture : 216 559.61 F
-**Résultats 2001** - Section d'investissement : excédent de 303 412 F
- Excédent de clôture : 370 371.13 F

Budget « Parc d'activités économiques »

- Section de fonctionnement : excédent de 0.29 F
-Excédent de clôture : 0.29 F

- Section d'investissement : 286 449.92 F
- Excédent de clôture : 66 734.79 F

M. GROFF quitte alors la salle afin de laisser la présidence à M. PIERRET pour le vote de ce compte administratif 2001. Aucune question n'étant posée après la sortie du Président de la 2C2A, M. PIERRET propose de procéder au vote. Le résultat est le suivant :
Le budget Général est adopté avec 99 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre.
Le budget «Maison de la Recherche » est adopté à l'unanimité.
Le budget «Parc d'Activités économiques » est adopté à l'unanimité.

Au retour du Président GROFF dans la salle, M. PIERRET l'informe du résultat du vote et se fait l'interprète des conseillers communautaires pour le remercier de la bonne exécution du budget 2001.

3) BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2002

A titre liminaire, M. GROFF précise les points suivants :

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas connu (baisse évaluée à -10%)

Les recettes fiscales indiquées dans le BP sont celles qui nous ont été notifiées par les services fiscaux. Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2002.

Ce budget a été constitué en tenant compte des différentes propositions des commissions.

Par rapport aux orientations budgétaires, en terme de personnel, un poste d'agent administratif est proposé au lieu de deux initialement prévus. Cette décision tient lieu de l'exiguité des locaux actuels plutôt que d'un manque de travail.

Armelle BARRERE est Agent de Développement Local depuis le 1^{er} mars 2002. Ce poste est financé à 80 % dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

Comme il l'a été dit au cours des différentes réunions précédentes (commission des finances, bureau), le budget 2002 « est juste ». Des décisions ultérieures du conseil de communauté seront nécessaires pour la mise en œuvre d'actions qui font l'objet, aujourd'hui, d'une inscription budgétaire (comme pour les prêts bonifiés à destination des créateurs et repreneurs d'emplois).

M. GROFF informe le conseil que le comité FEDER, réuni le 15 mars dernier, a émis un avis favorable à la demande de subvention pour la construction du « Site Grand Public » du Bois de Roucy. Un financement européen est donc acquis. Les travaux pourraient débiter au cours du second trimestre 2002.

Question de M. COLIN : « *Toutes les dépenses ne sont peut être pas réalisées mais l'excédent reporté est inscrit en totalité* » ?

Question de M. DE POUILLY : « *Est-ce que les excédents antérieurs sont affectés dans ce budget ? Qu'en est-il des provisions ?* »

Réponse de PG : Seuls les excédents propres 2001 sont repris sur le budget 2002. Les excédents antérieurs sont repris pour partie dans le budget « Site Grand Public » et inscrits en provisions. Ces dernières seront affectées, si besoin en est, sur décision du Conseil de Communauté.

M. PIERRET apporte les précisions suivantes :

Le report total des excédents s'élève à 386 604 euros et se répartissent en fonctionnement réel à hauteur de 122 837 euros, en investissement à hauteur de 90 820 euros, en réserves à hauteur de 94 140 euros, en avance de recettes à venir (étude sur le Pays et ordures ménagères) pour 36 588 euros, pour le colloque à hauteur de 17 000 euros et 25 219 euros affectés pour le poste d'agent de développement local.

Ensuite, M. PIERRET présente le budget général en précisant quelques points :

A) BUDGET GENERAL

a) Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Article 617 « études et recherches » :

Inscription de l'étude sur les ordures ménagères : 15 245 euros

Etude sur la constitution d'un Pays : 45 735 euros

Etude de faisabilité « Centre historique de Fléville » : 45 735 euros

Article 6185 « Frais de colloques et séminaires » : 110 000 euros

Article 6237 « Publications » : 21 190.41 euros. Correspondent à la volonté de la commission « Information-relations avec les administrés » de communiquer davantage et manière plus claire.

Article 62878 « Remboursement de frais à d'autres organismes » 22 867.35 euros. Il s'agit ici du cumul des 3 dernières années des frais de location des bureaux de l'Antenne du Conseil Général.

Chapitre 012 « Charges de personnel » 304 898.03 euros.

Les charges de personnel pèsent plus que la moyenne nationale mais devraient baisser dans l'avenir du fait de l'augmentation des charges de fonctionnement jouant ainsi sur le ratio (dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement).

Chapitre 065 « Autres charges de gestion courante »

Article 6552 « Aide sociale du Département » : 371 365.81 euros.

Chapitre 66 « Charges financières »

Article 668 « Autres charges financières » 31 355.56 euros. Correspondent, pour partie, à la bonification des intérêts d'emprunt pour les prêts destinés aux créateurs et repreneurs d'emploi.

M. PIERRET a annoncé une variation du budget 2002 par rapport au budget 2001 de +8.7 %.

b) Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 « Report de l'excédent 2001 » 386 604.49 euros

Chapitre 73 « Impôts et taxes » 960 719.07 euros

Chapitre 74 « Dotations et participations » 461 407.42 euros

Mme CAPPELLE demande que les arrondis en euros soient vérifiés. D'après son calcul, en additionnant chapitre par chapitre, le budget n'est pas équilibré.

M. DE POUILLY estime qu'il y a surcharge de personnel et demande qu'un audit soit réalisé.

M. GROFF : Si le conseil de communauté en est d'accord, des crédits peuvent être inscrits pour une telle réalisation. Le coût d'un audit est évalué à 15 000 euros environ. Toutefois, M. GROFF demande de mesurer les conséquences financières d'une telle étude à savoir, adapter nos moyens aux résultats de l'audit. « *Je suis à peu près sûr que les résultats démontreraient que nous ne sommes pas au-delà de nos capacités, loin de là* »

c) Dépenses d'investissement

M. PIERRET présente la section d'investissement du Budget Général. Les dépenses d'investissement concernent pour partie l'achat d'un photocopieur (article 2183) et le remplacement du logiciel de comptabilité (article 205) ainsi que la fin des opérations de réhabilitation des logements communaux aux Alleux, à Montcheutin et Noirval (article 2317).

d) Recettes d'investissement 316 295.28 euros

Chapitre 021 « Virement à la section de fonctionnement » 14 595.47 euros

Chapitre 13 « Subventions d'investissement »

Article 1311 « Subvention équipement Etat » 100 100.31 euros. Correspond au solde de la subvention accordée dans le cadre de l'opération de réhabilitations de logements communaux.

Chapitre 16 « Emprunt et dettes à long terme »

Article 1641 « Emprunt » 188 426.99 euros. Correspond à l'emprunt pour les logements communaux de Noirval, Montcheutin et Les Alleux.

Chapitre 28 « Amortissement des immobilisations » 13 172.51 euros. Amortissement du matériel de bureau et informatique

B) BUDGET « MAISON DE LA RECHERCHE »

Ce budget s'équilibre en fonctionnement, dépenses et recettes, à 181 000.28 euros.

La section d'investissement correspond à 86 507.96 euros.

M. GROFF indique que la participation du budget général vers ce budget correspond aux reversements des bourses aux étudiants.

C) BUDGET « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES »

Ce budget s'équilibre, en fonctionnement dépenses et recettes, à 22 867.40 euros.

En investissement, il s'équilibre en dépenses et recettes à 114 336.76 euros.

M. GROFF précise que ce budget se maintient car l'extension de la zone d'activités de Buzancy est envisagée. C'est d'ailleurs pourquoi des crédits sont prévus pour couvrir les frais d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Le but d'une telle opération est de capter le maximum de subventions. La zone d'activités de Buzancy a bénéficié de subventions représentant 80 % du montant total de l'opération.

Par ailleurs, le Président précise, qu'au terme des différents contacts avec la SAFER, la 2C2A pourrait trouver des terrains si besoin en était.

Le Président mentionne le projet THALES, toujours en cours, qui a reçu un avis favorable du côté belge.

D) BUDGET « SITE GRAND PUBLIC »

Ce budget prévisionnel s'équilibre, en investissement, dépenses et recettes, à 406 045.50 euros et vraisemblablement devra être ajusté en cours d'année.

M. COLIN : « *Un financement à partir de nos fonds propres était prévu à hauteur de 1 MF, qu'en est-il ?* »

M. GROFF : Il a semblé à la commission des finances qu'il n'était peut être pas judicieux de provisionner en totalité car cet argent ne pourrait pas revenir vers le budget général (dans l'hypothèse où le projet ne se réaliserait pas). Les élus ont estimé pertinent de provisionner pour moitié.

M. COLIN : « *L'ensemble des orientations budgétaires ont été approuvées. Que va devenir le budget si les opérations sont réalisées dans leur ensemble ? J'ai peur pour le prochain budget !* »

M. GROFF rappelle ses propos à savoir :

- un budget serré cette année,
- certaines opérations, pour lesquelles des crédits sont affectés, feront, pour être vraiment réalisables, l'objet d'une délibération du conseil de communauté,
- Les recettes, ne faisant pas l'objet d'arrêtés des différents financeurs, ne sont pas inscrites (marge de 100 000 euros) par prudence,
- certaines dépenses sont légèrement surévaluées.

Le choix de ne pas augmenter la fiscalité est ici respecté. On peut estimer que 300 000 euros seront récupérés sur 3 ans compte-tenu de la baisse de 20 % chaque année du reversement du Contingent d'Aide Sociale aux communes. M. GROFF estime qu'un excédent sera tout de même dégagé cette année et que les excédents 2001 ne seront pas consommés totalement.

Question dans la salle : *Qu'en est-il de l'exonération de taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs ?*

M. GROFF : La réflexion actuellement menée sur ce projet consiste à répondre à la question suivante « Comment faire pour que l'exonération bénéficie aux jeunes agriculteurs et non pas aux propriétaires ? ». Si une réponse est obtenue, une délibération du conseil de communauté sera nécessaire avant le 1^{er} juillet prochain.

M. LELARGE demande si « l'aide ne pourrait pas être directe ? ». M. GROFF répond par la négative. Légalement, c'est impossible.

Mme CAPPELLE : Est-ce que les inscriptions liées aux subventions versées aux associations correspondent à des engagements ?

M. GROFF : En partie, la subvention à l'association «Les Tourelles » est acquise. En ce qui concerne le SIVU du Train Touristique, la réflexion est en cours.

En général, l'enveloppe financière n'est jamais consommée en totalité. Bien qu'il y ait inscription budgétaire, le Bureau doit décider des affectations.

Les budgets primitifs sont mis au vote, au scrutin nominal (voir détail en annexe).

Le résultat du vote du budget général est :

102 voix POUR
2 voix CONTRE
6 ABSTENTIONS

Le résultat du vote des 3 budgets annexes est :

98 voix POUR
12 ABSTENTIONS

4) TAUX D'IMPOSITION 2002

M. GROFF présente les taux d'imposition 2002 qui demeurent inchangés par rapport à 2001 :

	Bases	Taux 2002	Produit assuré
Taxe d'habitation	9 206 000	2.59 %	238 435
Foncier Bâti	7 721 000	3.31 %	255 565
Foncier Non Bâti	4 433 000	5.15 %	228 300
Taxe Professionnelle	13 100 000	1.82 %	238 420
Taxe Professionnelle de Zone	44 600	8.76 %	3 907

Ces taux d'imposition sont adoptés à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

5) PROGRAMMATION LOGEMENTS COMMUNAUX 2002

M. Daniel SERVAIS présente à l'assemblée les projets des 6 communes de Buzancy, Les Grandes Armoises, Liry, Mouron, Sauville et Verrières. Ces 6 logements ont été visités par le comité de pilotage « logements communaux ».

Commune	Buzancy	Les Grandes Armoises	Liry	Mouron	Sauville	Verrières
Surface habitable	85 m ²	86 m ²	95 m ²	80 m ²	161 m ²	95 m ²
Caractéristiques du logement	T3	T3	T4	T3	T5	T3
Montant estimatif des travaux TTC en euros	65 977	57 363	75 871	60 268	101 697	87 727
Montant des subventions en euros	33 585	30 739	40 700	31 919	50 805	30 428
Montant à financer par emprunt	32 392	26 624	35 171	28 349	50 892	57 298
Montant du loyer	320	260	305	280	457	320
Durée de l'emprunt	18 ans	16 ans	19 ans	15 ans	18 ans	59 ans

Concernant le logement de Verrières : Les premières estimations ont eu lieu en fin d'année 2000 et une partie de travaux nécessaires n'a pas été prise en compte. Etant donné les demandes de subvention basées sur ces premières estimations, les aides financières allouées ne permettent pas d'équilibrer l'opération (le montant des travaux est doublé par rapport aux premiers devis). Le comité de pilotage a donc proposé d'attendre l'an prochain pour réhabiliter le logement de Verrières.

Concernant le logement de Liry : La locataire actuelle n'a pas donné l'autorisation de réaliser les travaux. Si elle en est d'accord, il conviendra de lui trouver un logement temporairement.

M. COLIN : *Pourquoi rien n'est inscrit au budget pour ces logements ?*

Réponse du Président : **Lorsque le BP 2002 a été réalisé, le montant estimatif des travaux relatifs à la programmation des logements communaux 2002 n'était pas connu. Les crédits inscrits sont ceux reportés pour les opérations en cours.**

M. MAINSANT estime, pour plus de clarté, qu'il serait intéressant de créer un budget annexe pour les logements communaux.

M. GROFF : Légalement, cela paraît difficile mais un sous-compte « Logements communaux » sera créé.

Le conseil de communauté accepte à l'unanimité moins une abstention, le dépôt des autorisations d'urbanisme et le lancement des procédures de mise en concurrence pour la réhabilitation des logements de Buzancy, Les Grandes Armoises, Mouron, Sauville et Liry (à condition que la locataire autorise les travaux). Le logement de Verrières fera partie de la prochaine programmation.

6) LOYERS DES LOGEMENTS DE MONTCHEUTIN ET NOIRVAL

Le Président propose au Conseil de fixer les loyers des logements suivants :

Commune de Montcheutin :

Logement T4 : 400 euros et logement T2 : 160 euros

Commune de Noirval :

Logement T4 : 345 euros et logement T3 : 255 euros

Le Conseil de Communauté fixe, à l'unanimité, le montant des loyers tels que présentés ci-dessus et autorise le Président à signer les baux de location.

7) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Le Président propose au Conseil de créer, à compter du 1^{er} avril 2002, un poste de chargé(e) de mission « Aménagement rural » dont les missions seront les suivantes :

- Etablir, étoffer et mettre à jour, grâce à l'outil informatique, les bases de données de la 2C2A relatives, notamment, au marché de l'habitat et au domaine économique.
- Suivre les politiques propres de la 2C2A dans le domaine de l'habitat (aménagement, logements communaux)

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité de créer ce poste, et autorise le lancement de la procédure de recrutement. Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

M. GROFF précise que la rémunération s'élèvera à 11 000 francs nets maximum (soit l'indice brut 575).

8) NATURA 2000

M. GROFF rappelle la délibération prise par le conseil de communauté du 22 février dernier dans laquelle il est mentionné qu'une décision définitive, relative au Marais de Challerange, ne sera prise qu'une fois des compléments d'informations apportés.

Une réunion a eu lieu le 5 mars 2002, regroupant toutes les personnes concernées par le Marais de Challerange. Les services de la DIREN ont transmis les documents scientifiques demandés, lesquels ont pour origine la Ligue de Protection des Oiseaux, de 1983, et sans signature scientifique particulière.

En fonction de cela, les communes concernées envisagent de délibérer défavorablement sur la définition d'une Zone de Protection Spéciale sur le Marais de Challerange.

M. DOYEN : « *Le marais de Challerange me semble tout désigné pour être une Zone classée ZPS comme, d'ailleurs, la confluence des deux vallées de l'Aire et de l'Aisne C'est une zone verte et, quand on s'y promène, il est frappant de ressentir cette capacité qu'elle a de camoufler toutes sortes d'espèces d'oiseaux notamment, celles indiquées dans la note d'information que nous avons reçue il y a quelques mois.*

Les intérêts économiques catégoriels sont des éléments dont il faut évidemment prendre en compte par des compensations comme nous l'avons déjà dit.

Mais laisser la nature indemne, sans de nouvelles destructions, sans de nouvelles éliminations, qui s'avèreraient irrémédiables pour des milliers de millénaires, surpasse, ô combien, ces intérêts économiques d'une ou de deux générations d'hommes.

L'Argonne Ardennaise est connue pour sa nature exceptionnelle. Elle est connue en France et à l'étranger grâce, notamment, au travail de Pierre DEOM et de sa Hulotte. Boulton aux Bois est aussi le siège de plusieurs organismes qui agissent pour la connaissance et la protection de cette nature : le CIN et le Conservatoire.

Notre collectivité s'est lancée dans deux grandes entreprises liées à la nature :

- *La Maison de la Recherche et l'action menée dans le Parc de Belval Bois des Dames*
- *et surtout, le futur « Pôle Nature »*

Notre Argonne Ardennaise a maintenant tout ce qu'il faut pour recevoir une sorte de reconnaissance comme quoi elle se soucie de la nature, comme quoi elle veut la faire connaître davantage au public.

Il lui reste deux pas à franchir, celui de la protection de cette nature et celui d'acquiescer en ce domaine une sorte de label.

Je suis convaincu que de nombreux et de nouveaux emplois naîtront de ce concept. ».

M. GROFF rappelle que la 2C2A ne peut avoir deux poids, deux mesures. Etant donné la délibération prise le 22 février 2002, il propose de la confirmer.

Le Conseil de Communauté confirme sa décision, à l'unanimité moins 6 abstentions.

9) QUESTIONS DIVERSES

a) M. GROFF propose au Conseil, à l'issue du vote du budget de la Maison de la Recherche, d'acquérir un véhicule 4X4 en remplacement du véhicule SANTANA. Ce dernier, une nouvelle fois en panne, n'assure plus la sécurité de ses utilisateurs et coûte cher en réparation.

Il propose l'acquisition d'un véhicule SUZUKI – Samourai au prix de 12 500 euros TTC (soit 82 000 F). L'ancien véhicule sera repris, pour épave, par un garagiste au prix de 152.45 à 228.67 euros (soit 1 000 à 1 500 F).

b) Un délégué fait part d'une rumeur qui laisserait penser que la convention d'animation agricole passée avec la Chambre d'Agriculture va être rompue. M. GROFF affirme qu'il n'en est rien.

Plus aucune question n'étant posée, le Président clôt la séance à 22 h 40 .

Fait à Vouziers, le 9 avril 2002

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Patrice GROFF

Bernard BESTEL

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 MARS 2002**

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2002

Prévisions : 274 408 euros

Notification : + 43 689 euros,
soit 318 097 euros

.....

**SIMULATION (en euros) DES PRODUITS FISCAUX NETS
SUR 5 ANS (base taux 2002)**

	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
“Ristourne” en 5 ans	618 943	495 154	371 366	247 577	123 789	0
Produits fiscaux	713 461	952 795	952 795	952 795	952 795	952 795
Ristourne		495 154	371 366	247 577	123 789	0
Produits fiscaux nets		457 640	581 429	705 217	829 006	952 795